Délibération n° 2021-09

<u>OBJET</u> : Exonération de la redevance de non-réalisation de stationnement - Emeraude Cinémas

E X P O S É

Le Cinéma Atlantic Ciné, devenu depuis 2016 Emeraude Cinémas, est implanté depuis 2003 à l'angle des rues Jean Jaurès et de la Vernisserie.

Pour permettre le développement de cet équipement et faciliter ainsi la construction d'un nouveau complexe cinématographique de 4 salles en centre-ville, la Ville leur a cédé au franc symbolique un terrain de 3 126 m².

Contraint par la réglementation exigeant un nombre de places de stationnement minimum dans un rayon de 300 m autour de ce nouvel établissement, la Ville a réalisé en 2003 un parking complémentaire à proximité de celui-ci pour un coût global de 217 000 €.

Aussi, le Conseil Municipal, par délibération du 8 mars 2002, a consenti pour une durée de 15 ans une convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement sur les parkings publics moyennant une redevance annuelle de 3049 €, renouvelé lors du Conseil Municipal du 8 février 2017.

En plus de son intérêt pour l'ensemble de la population de Châteaubriant et de ses environs, cet équipement cinématographique de qualité met en place de nombreuses actions en direction des scolaires ainsi que des opérations de partenariat avec les collectivités locales, associations et comités d'entreprises.

Par courrier du 29 janvier 2021, la Sarl Emeraude Cinémas, dont l'établissement a été fermé plusieurs semaines en 2020, a sollicité une remise de cette redevance 2020 d'un montant de 3 240 €.

D E C I S I O N

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accorder à la Sarl Emeraude Cinémas une exonération à hauteur de 3 240 € pour la redevance 2020 sur la non réalisation de stationnement,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210216-628-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT